**L’héritage de Charlemagne.**

Nous avons hérité de Charlemagne une histoire commune avec les pays voisins en Europe et l’organisation de l’Etat. Charlemagne centralise son administration à Aix-la-Chapelle et nomme des maitres et des comtes pour le représenter sur le territoire.

Son sacre par le pape en l’an 800 a servi d’exemple à Napoléon, 1000 ans plus tard et a renforcé le lien entre l’Eglise et l’Etat.

En revanche, Charlemagne n’a pas inventé l’école.